



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 02/10/2019

ID : 081-218102572-20190930-2019DEL65-DE

Date de la convocation
24.09.2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mr SAMATAN, Mmes GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme THUEL

N° 19/65

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mr MARTYT
Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU
Mr FABRE, procuration à Mme VILLENEUVE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH
Mr GRIMAL procuration à Mme TAFELSKI
Mme ANGLES procuration à Mme TRUTINO
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

Cinq habitations sont situées au lieu-dit Labole, le long de la route de Millau (RD 999), en bout de commune.

DENOMINATION DE VOIE

Un riverain souhaiterait, pour faciliter la distribution du courrier et éventuellement l'intervention des services de secours, qu'un nom précis soit attribué à la voie qui dessert ces cinq habitations ; par la suite des numéros pourront être affectés à chaque logement.

L'axe de cette voie délimitant le territoire des communes de Saint-Juéry et de Bellegarde-Marsal, Monsieur le Maire de Bellegarde-Marsal a été consulté.

Adopté à l'unanimité

Il en ressort que la voie ne se situe que sur 175 mètres sur notre commune, sa plus grande partie dessert la commune de Bellegarde-Marsal et conduit au lieu-dit Le Tour.

En accord avec Monsieur le Maire de Bellegarde-Marsal, il est donc proposé de dénommer la voie en question "chemin Le Tour" ; l'adresse des cinq habitations pourraient donc être : Labole, chemin Le Tour.

Il sera ensuite procédé à la numérotation métrique des cinq parcelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE de donner le nom de "chemin Le Tour" à la voie débouchant sur la RD 999 au lieu-dit Labole.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 2 octobre 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental



Pour le Maire
l'Adjoint Délégué